

25 juil 2008 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 25 juillet 2008](#)

ISAF

Déploiement de F-16 belges en Afghanistan en appui aérien aux troupes de l'ISAF

Déploiement de F-16 belges en Afghanistan en appui aérien aux troupes de l'ISAF

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a confirmé son accord et approuvé certaines mesures d'exécution pour l'envoi d'avions F-16 belges en Afghanistan, dans le cadre de l'ISAF (International Security Assistance Force).

Le Conseil des Ministres du [1er février 2008](#) avait déjà donné son accord de principe sur l'envoi, à partir du 1er septembre 2008, de 4 chasseurs F-16 et d'un détachement de 100 personnes en coopération avec les Pays-Bas.

L'ISAF ayant besoin de pouvoir disposer d'avions de combat supplémentaires en Afghanistan pendant l'exécution de la phase de stabilisation de la mission, la Belgique déploiera des F-16 sur la base de Kandahar grâce à une coopération avec la France et les Pays-Bas. La présence de ces avions de combat est nécessaire afin de garantir, lorsque la situation le requiert, un appui aérien aux troupes de l'ISAF.

La première phase de mise en place consiste dans un premier temps à aménager les surfaces et les installations nécessaires à l'exécution des missions des F-16 belges. Elle vise ensuite à envoyer par bateau du matériel destiné à la construction du cantonnement belge. Pour la réalisation de ces travaux, un détachement de génie de construction de 55 personnes sera temporairement mis en place dès le 3 août 2008.

La deuxième phase vise à déployer le détachement opérationnel d'une centaine de personnes ainsi que les F-16 afin que les avions puissent commencer à remplir leurs missions. Ce détachement sera mis en oeuvre à partir du 1er septembre 2008 pour une période de six mois, renouvelable sur décision du Conseil des ministres.

Les règles d'engagement et les restrictions imposées par la Belgique permettront aux pilotes belges d'effectuer des missions strictement dans le cadre des opérations de l'ISAF et de prêter main forte aux troupes alliées à l'OTAN, lorsque celles-ci se trouvent en situation d'urgence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense

Rue Lambermont 8

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 550 28 11

<http://www.mil.be>